

**Complément d'avis n° 2024/12
relatif à l'accréditation de
l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai
de l'institut Mines-Télécom
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Avis est **mis en suspens sous réserve** de la transmission de :

- la preuve de la mise en conformité du règlement des études avec R&O sur l'exigence du niveau B2 en français des étudiants étrangers ;
- la preuve de la mobilité de neuf semaines minimum à l'international pour les élèves sous statut d'apprenti ;
- d'un document permettant de clarifier la durée de la formation, notamment en expliquant les modalités d'accès au cycle ingénieur, en FISE et en FISA, des élèves provenant du cycle préparatoire de Villeneuve d'Ascq.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai de l'institut Mines-Télécom ;
- Vu la note de synthèse établie par Pascal BIDAN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 8 juillet 2025 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2024/12.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 8 juillet 2025.

La présidente,
Claire PEYRATOUT